

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LYON

04/10/2018

N° E18000234 /69

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commission ou commissaire

Vu enregistrée le 01/10/2018, la lettre par laquelle le Président de la Communauté de communes du Pays de Gex demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet la modification n°6 du plan local d'urbanisme de la commune d'Ornex ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2018 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Bernard PAVIER est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à la Communauté de communes du Pays de Gex et à Monsieur Bernard PAVIER.

Fait à Lyon, le 04/10/2018

Pour le Président et par délégation,
Le premier vice-président,

Guillaume Mulsant

BP. CE

